PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

| convoqué individuellement par écrit le 21 juin 2012|

Le Maire

Michel DAESCHLER



SEANCE DU 28 JUIN 2012

Sous la présidence de M. Michel DAESCHLER, Maire

Etaient présents :

MM. les Adjoints:

Paul SCHMID

André AUBELE

Martin PACOU

Mmes, MM. les Conseillers Municipaux :

Stéphane GILLMANN

Fabien HOFFBECK

Bernard KAUFFER Raphaël KOENIG Valérie KAYSER

Sonja MAHOU

Germain KASTNER-SPEISSER

Anita KIM-WEISHAAR

Antoine NOPPER

Absents excusés:

M. Antoine HERTLING qui donne procuration à M. Martin PACOU Mme Anita BOEHLER qui donne procuration à M. Michel DAESCHLER M. Bertrand HOEHN qui donne procuration à M. Stéphane GILLMANN Mme Sophie MULLER - M. Jean-Claude NICOL - Mme Nathalie SIGRIST



Monsieur le Maire salue ses collègues et les remercie de leur présence.

OBJET: AGRANDISSEMENT, TRANSFORMATION ET MISE AUX NORMES DE LA SALLE MULTIFONCTIONS – AVENANT N° 1 AU LOT 2 ECHAFAUDAGE - CLOTURE

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que l'évolution des travaux a fait apparaître la nécessité de faire procéder à des modifications des prestations, soit :

- ❖ pose et dépose d'un échafaudage sur façade Ouest,
- * pose sur chevrons support,
- mise en place d'un stabilisateur télescopique,
- échafaudage complémentaire sur demande de l'inspection du travail,

VU la proposition d'avenant de l'entreprise SCHWEITZER, titulaire du lot 2 échafaudage – clôture s'établissant comme suit :

travaux en plus

3 413,25 € H.T.,

VU l'avis de la commission communale d'appel d'offres du 28 juin 2012,

DECIDE

- ◆ DE FAIRE REALISER les travaux et modifications présentés générant une plus-value sur le montant du marché initial de 3 413,25 € H.T.,
- ◆ D'AUTORISER le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché initial portant son montant de 14 118,52 € H.T. à 17 531,77 € H.T., ainsi que tous les documents s'y rapportant.

2012 - 36

OBJET : AGRANDISSEMENT, TRANSFORMATION ET MISE AUX NORMES DE LA SALLE MULTIFONCTIONS – AVENANT N° 1 AU LOT 5 ZINGUERIE – BARDAGE DE FACADES ZINC

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que l'évolution des travaux a fait apparaître la nécessité de faire procéder à des modifications des prestations, soit :

❖ PLAFOND:

- dépose des panneaux et de l'isolant,
- location d'une benne à gravats et double transport,
- frais de décharge pour panneaux de particule,
- frais de décharge pour la laine de verre,
- location nacelle,

VU la proposition d'avenant de l'entreprise WIEDEMANN, titulaire du lot 5 zinguerie – bardage de façades zinc s'établissant comme suit :

travaux en plus

19 241,24 € H.T.,

VU l'avis de la commission communale d'appel d'offres du 28 juin 2012,

DECIDE

- ◆ DE FAIRE REALISER les travaux et modifications présentés générant une plus-value sur le montant du marché initial de 19 241,24 € H.T.,
- ◆ D'AUTORISER le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché initial portant son montant de 67 038,82 € H.T. à 86 280,06 € H.T., ainsi que tous les documents s'y rapportant.

2012 - 37

OBJET: AGRANDISSEMENT, TRANSFORMATION ET MISE AUX NORMES DE LA SALLE MULTIFONCTIONS – AVENANT N° 1 AU LOT 6 MENUISERIE BOIS ALUMINIUM

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que l'évolution des travaux a fait apparaître la nécessité de faire procéder à des modifications des prestations, soit :

- travaux en plus:
 - plus-value pour vitrages haute performance UW 1,3 (BBC),
 - châssis façades Ouest petite salle (portes),
 - plus-value pour châssis (sur largeur pose en applique extérieure),
 - châssis façade Ouest petite salle 120/240.
- travaux en moins :
 - châssis 2,40 x 2,40 2 éléments fixes,
 - châssis 1,80 x 2,20 2 éléments fixes,
 - porte de sortie 1,00 x 2,20,
 - porte de sortie 1,10 x 2,40,
 - châssis fixe de pignon 2,02 x 1,20 / 1,55,
 - châssis oscillo-battant 1,00 x 2,20,
 - châssis fixe 2,20 x 2,20,
 - châssis pignon 2,20 x 3,50 avec commande à distance,
 - plus-value pour triple vitrage.

VU la proposition d'avenant de l'entreprise BIEBER BOIS, titulaire du lot 6 menuiserie bois aluminium s'établissant comme suit :

travaux en plustravaux en moins

28 228,00 € H.T.,

37 721,00 € H.T.,

- 9 493,00 € H.T.

VU l'avis de la commission communale d'appel d'offres du 28 juin 2012,

DECIDE

- ◆ D'APPROUVER les travaux et modifications présentés générant une moins-value sur le montant du marché initial de 9 493,00 € H.T.,
- ◆ D'AUTORISER le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché initial portant son montant de 47 319,00 € H.T. à 37 826,00 € H.T., ainsi que tous les documents s'y rapportant.

2012 - 38

OBJET : AGRANDISSEMENT, TRANSFORMATION ET MISE AUX NORMES DE LA SALLE MULTIFONCTIONS – AVENANT N° 1 AU LOT 7 MENUISERIE ALUMINIUM SERRURERIE

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que l'évolution des travaux a fait apparaître la nécessité de faire procéder à des modifications des prestations, soit :

travaux en plus:

- dépose et repose de structure polycarbonate,
- fourniture et pose de rehausses de supports sports,
- salle de rangement n° 5 : fourniture et pose d'une porte coupe-feu,
- fourniture et pose d'un châssis aluminium de façade Nord,
- fourniture et pose d'un châssis de pignon,
- habillage des seuils de portes,
- fourniture et pose d'un poteau de reprise galvanisé entrée Nord,
- fourniture et pose d'une trappe sur fosse connexion électrique,
- entreposage des plaques de polycarbonate aux ateliers municipaux,
- grillage de protection coffret électrique en façade Ouest,
- seuil inox de dilatation entre salle et bar,
- structure panneau d'affichage,
- garde-corps acier galvanisé sur mur préfabriqué en L,
- mise à la teinte de 3 portes extérieures,
- seuil de porte supplémentaire,
- boutons tournants aluminium.

travaux en moins:

- ensemble de châssis fixes triangulaires verrière 236 x 110,
- ensemble de châssis fixes 493 x 110.
- châssis d'éclairement de façade aluminium-polycarbonate.

VU la proposition d'avenant de l'entreprise HELLUY, titulaire du lot 7 menuiserie aluminium - serrurerie s'établissant comme suit :

travaux en plus
 travaux en moins
 20 593,00 € H.T.,
 10 781,00 € H.T.

VU l'avis de la commission communale d'appel d'offres du 28 juin 2012,

DECIDE

- ◆ DE FAIRE REALISER les travaux et modifications présentés générant une plus-value sur le montant du marché initial de 10 781,00 € H.T.,
- ◆ D'AUTORISER le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché initial portant son montant de 90 746,00 € H.T. à 101 527,00 € H.T., ainsi que tous les documents s'y rapportant.

2012 - 39

OBJET: AGRANDISSEMENT, TRANSFORMATION ET MISE AUX NORMES DE LA SALLE MULTIFONCTIONS – AVENANT N° 1 AU LOT 10 CHAUFFAGE - VMC

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que l'évolution des travaux a fait apparaître la nécessité de faire procéder à des modifications des prestations, soit :

- * raccordement du tube en diamètre 32 laissé en attente,
- fourniture et pose d'une alimentation gaz en tube acier noir,
- fourniture et pose d'un coffret coupure d'urgence,

VU la proposition d'avenant de l'entreprise JUKI, titulaire du lot 10 chauffage - vmc s'établissant comme suit :

travaux en plus

1 691,77 € H.T.,

VU l'avis de la commission communale d'appel d'offres du 28 juin 2012,

DECIDE

- ◆ DE FAIRE REALISER les travaux et modifications présentés générant une plus-value sur le montant du marché initial de 1 691,77 € H.T.,
- ♦ D'AUTORISER le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché initial portant son montant de 191 598,23 € H.T. à 193 290,00 € H.T., ainsi que tous les documents s'y rapportant.

2012 - 40

OBJET: AGRANDISSEMENT, TRANSFORMATION ET MISE AUX NORMES DE LA SALLE MULTIFONCTIONS – AVENANT N° 1 AU LOT 11 CLOISONS SECHES – PLATRERIE – FAUX PLAFONDS

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que l'évolution des travaux a fait apparaître la nécessité de faire procéder à des modifications des prestations, soit :

travaux en plus:

- doublages placodur + ossature,
- doublage placodur sur panneaux bois,
- fermacell sur murs,
- faux plafond dalles.
- plus-value pour plaques placocem,
- doublage ossature grande salle + pare-vapeur,
- ébrasement côté vestiaires,
- pare-vapeur sur l'ensemble des faux-plafonds et contre cloisons,
- ossature de contre-cloison + isolant laine de chanvre,
- plus-value pour isolant laine de chanvre,
- habillage des poutres en bois,
- faux plafond plaque Rigitone.
- faux plafond métallique autoportant,
- faux plafond métallique en cassettes.
- faux plafond Knauf Isotone,
- faux plafond plâtre tribunes,
- trappe pour transfert d'air (cuisine/bar),

travaux en moins:

- doublage de murs extérieurs,
- doublage de murs en BA13,
- plaques de plâtre perforées acoustiques de façade,

VU la proposition d'avenant de l'entreprise SEPPIC, titulaire du lot 11 cloisons sèches plâtrerie - faux plafonds s'établissant comme suit :

travaux en plus

57 138,93 € H.T.,

travaux en moins

22 057,13 € H.T., 35 081,80 € H.T.

VU l'avis de la commission communale d'appel d'offres du 28 juin 2012,

DECIDE

- ♦ DE FAIRE REALISER les travaux et modifications présentés générant une plus-value sur le montant du marché initial de 35 081,80 € H.T.,
- ♦ D'AUTORISER le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché initial portant son montant de 75 720,00 € H.T. à 110 801,80 € H.T., ainsi que tous les documents s'y rapportant.

2012 - 41

OBJET: AGRANDISSEMENT, TRANSFORMATION ET MISE AUX NORMES DE LA SALLE MULTIFONCTIONS – AVENANT N° 1 AU LOT 14 MENUISERIE INTERIEURE **BOIS**

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que l'évolution des travaux a fait apparaître la nécessité de faire procéder à des modifications des prestations, soit :

travaux en plus :

- porte coupe feu,
- placard de rangement,
- confection de gaines MDFM1 pignons Nord et Sud,
- mise en place de panneaux MDF sur fermes de pignons,
- habillage des poteaux bois de la façade Nord,
- confection d'un chambranle.
- trappe,
- plinthes panneaux M1,
- plinthes "caisson" côté gradins,
- plinthes "caisson" structure bar,
- cabines COMEPAL,
- meuble avec casiers.
- cabines sanitaires femmes,
- mise en place de joints silicone aux skydômes.

travaux en moins:

- porte tubulaire ébrasement et chambranle,
- porte tubulaire à 2 battants,
- cloisonnette de séparation pour urinoir,
- placards de rangement,
- habillage des murs périphériques grande salle,
- habillage des murs tribune.
- caissons acoustiques des pignons,

VU la proposition d'avenant de l'entreprise SCHALCK, titulaire du lot 14 menuiserie intérieur bois s'établissant comme suit :

travaux en plus

24 417,00 € H.T.,

travaux en moins

14 929,00 € H.T.,

9 488,00 € H.T.

VU l'avis de la commission communale d'appel d'offres du 28 juin 2012,

- ◆ DE FAIRE REALISER les travaux et modifications présentés générant une plus-value sur le montant du marché initial de 9 488,00 € H.T.,
- ◆ D'AUTORISER le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché initial portant son montant de 107 408,25 € H.T. à 116 896,25 € H.T., ainsi que tous les documents s'y rapportant.

OBJET: AGRANDISSEMENT, TRANSFORMATION ET MISE AUX NORMES DE LA SALLE MULTIFONCTIONS – AVENANT N° 1 AU LOT 15 PEINTURE

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que l'évolution des travaux a fait apparaître la nécessité de faire procéder à des modifications des prestations, soit :

travaux en plus:

- peinture des supports basket,
- peinture sur boiseries plafond entrée,
- peinture poutre préau,
- crépi des façades extérieures (finition RP) rangement,
- nettoyage haute pression,
- crépi des façades extérieures (finition RP) soubassement,
- crépi des murs intérieurs,

travaux en moins :

- peinture vinylique sur plâtre perforé,
- peinture vinylique sur murs,
- peinture glycérophtalique sur solives,
- peinture glycérophtalique sur parties métalliques,
- peinture à la résine sur sol ciment,

VU la proposition d'avenant de l'entreprise DECOPEINT, titulaire du lot 15 peinture s'établissant comme suit :

travaux en plus
 travaux en moins
 12 134,00 € H.T.,
 10 073,70 € H.T.,
 2 060,30 € H.T.

VU 1'avis de la commission communale d'appel d'offres du 28 juin 2012,

DECIDE

- ◆ DE FAIRE REALISER les travaux et modifications présentés générant une plus-value sur le montant du marché initial de 2 060,30 € H.T.,
- D'AUTORISER le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché initial portant son montant de 37 823,58 € H.T. à 39 883,88 € H.T., ainsi que tous les documents s'y rapportant.

2012 - 43

OBJET: AGRANDISSEMENT, TRANSFORMATION ET MISE AUX NORMES DE LA SALLE MULTIFONCTIONS – AVENANT N° 1 AU LOT 19 COUVERTURE A JOINT DEBOUT - ZINGUERIE

Le Conseil Municipal,

- CONSIDERANT que l'évolution des travaux a fait apparaître la nécessité de faire procéder à des modifications des prestations, soit :
 - costière métallique,
 - dépose et repose du coffret de désenfumage,
 - costière sur schied.
 - habillage de poteaux façade Nord entre châssis,
- VU la proposition d'avenant de l'entreprise WIEDEMANN, titulaire du lot 19 couverture à joint debout zinguerie s'établissant comme suit :
 - * travaux en plus

2 336,60 € H.T.,

VU l'avis de la commission communale d'appel d'offres du 28 juin 2012,

DECIDE

- ◆ DE FAIRE REALISER les travaux et modifications présentés générant une plus-value sur le montant du marché initial de 2 336,60 € H.T.,
- ◆ D'AUTORISER le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché initial portant son montant de 316 353,89 € H.T. à 318 690,49 € H.T., ainsi que tous les documents s'y rapportant.

2012 - 44

OBJET: AGRANDISSEMENT, TRANSFORMATION ET MISE AUX NORMES DE LA SALLE MULTIFONCTIONS – INSTRUMENTATION – MISE EN PLACE D'APPAREILS POUR LA TELELECTURE RELATIVE A LA CONSOMMATION ENERGETIQUE

Le Conseil Municipal,

- CONSIDERANT que le projet d'agrandissement, transformation et mise aux normes de la salle multifonctions a été retenu comme projet éligible à la subvention BBC (Bâtiment Basse Consommation),
- CONSIDERANT que le Conseil Régional souhaite pouvoir effectuer à distance la lecture de la consommation énergétique,
- CONSIDERANT que les instruments de mesure et de comptage prévus à cet effet sont subventionnés à hauteur de 80 % dans la limite d'une dépense de 20 000 € H.T.,

- ♦ DE FAIRE INSTALLER, par les entreprises titulaires des lots électricité et chauffage, le matériel nécessaire à cet effet,
- DE SOLLICITER la subvention régionale prévue à cet effet.

<u>OBJET : LEGT HENRI MECK DE MOLSHEIM : DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN VOYAGE PEDAGOGIQUE</u>

Le Conseil Municipal,

- VU la demande du Lycée Henri Meck à MOLSHEIM sollicitant une participation financière pour un voyage pédagogique à PRAGUE, CRACOVIE et au Site d'AUSCHWITZ qui a eu lieu du 19 au 25 mars 2012,
- CONSIDERANT qu'une élève domiciliée à ERNOLSHEIM-BRUCHE a participé à ce voyage,

DECIDE

- D'ATTRIBUER une subvention de 5 € par jour et par élève,
- D'IMPUTER la dépense au compte 6574.

2012 - 46

OBJET: EGLISE PAROISSIALE: ETUDE DE DIAGNOSTIC DU BATIMENT

Le Conseil Municipal,

- VU le devis pour la réalisation d'une étude de diagnostic de l'église paroissiale s'élevant à 5 000 € H.T.,
- CONSIDERANT que cette étude permettra de bénéficier d'un état des lieux précis et de programmer les travaux en fonction des urgences,
- CONSIDERANT que le Conseil Général participe à ces études à raison de 80 % du coût plafonné à 5 000,00 € H.T.,

DECIDE

- ◆ DE FAIRE REALISER l'étude diagnostic de l'église paroissiale pour un montant de 5 000,00 € H.T., soit 5 980,00 € T.T.C.,
- DE DEMANDER la subvention du Conseil Général y relative.

2012 - 47

OBJET: AMENAGEMENT D'UN PARKING RUE DU BREITENWEG

Le Conseil Municipal,

VU le projet d'aménagement d'un parking rue du Breitenweg,

VU le devis évaluant le coût des travaux à 5 285,20 € H.T.,

DECIDE

- ◆ DE FAIRE AMENAGER un parking à l'entrée de la rue du Breitenweg pour un montant de 5 285,20 € H.T., soit 6 321,10 € T.T.C.,
- DE VOTER le plan de financement comme suit :

 Coût des travaux H.T.
 $5\ 285,20\ €$

 T.V.A. 19,6 %
 $1\ 035,90\ €$

 Coût T.T.C.
 $6\ 321,10\ €$

**	Subvention du Département du Bas-Rhin	1 000,00 €
**	FCTVA au taux de 15,482 % du montant T.T.C.	978,63 €
**	Autofinancement	4 342,47 €
		6 321.10 €

♦ DE SOLLICITER le concours du Conseil Général du Bas-Rhin prévu à cet effet.

2012 - 48

OBJET: LOCATION D'UN BIEN COMMUNAL - MISE EN PLACE D'UN BAIL

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du Conseil Municipal nº 51/1986 du 23 juin 1986,

VU le contrat de bail à fermage intervenu entre la Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE et Monsieur Joseph MECKES lui donnant en location la parcelle section 4 n° 124 à compter du 11 novembre 1985,

VU la dénonciation du contrat de bail de Monsieur Joseph MECKES,

VU la demande de location faite par Madame Juliette FISCHER,

- ♦ DE LOUER avec effet de l'année culturale qui va commencer à courir le 11 novembre 2012, la parcelle cadastrée :
 - ⇒ section 4 n° 124, lieu-dit « KLEINHOERSMATTEN » d'une contenance de 26,94 ares (vingt-six ares quatre-vingt-quatorze centiares),
 - à Madame Juliette FISCHER, Ferme Bleiche 67120 ERNOLSHEIM-BRUCHE, le loyer annuel étant défini sur la base du prix du blé de fermage pour une récolte de 4 kg/are.

OBJET: AVIS DE LA COMMUNE SUR L'INSCRIPTION AU P.D.I.P.R. (PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE) DES SENTIERS ET ITINERAIRES DE RANDONNEE SIS SUR LE BAN COMMUNAL

M. le Maire expose à l'assemblée que :

En application de l'article L.361-1 du Code de l'environnement, le Département établit, après avis des communes intéressées, un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

Le Département du Bas-Rhin entend inscrire au P.D.I.R.P., les sentiers et itinéraires de randonnée suivants, lesquels se trouvent sur le ban communal :

- nom des sentiers ou itinéraires de randonnées
 - GR 5 rectangle rouge
 - GR 53 rectangle rouge
 - GR 534 losange rouge

Les sentiers et itinéraires en cause sont répertoriés sur la carte topographique jointe en annexe.

Certains de ces sentiers empruntent des chemins ruraux de la Commune. Les portions des chemins ruraux concernés sont également mentionnées sur la carte ci-jointe en annexe.

A toutes fins utiles, il est rappelé que toute aliénation d'un chemin rural susceptible d'interrompre la continuité d'un itinéraire inscrit sur le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée doit, à peine de nullité, comporter soit le maintien, soit le rétablissement de cette continuité par un itinéraire de substitution. Toute opération publique d'aménagement foncier doit également respecter ce maintien ou cette continuité.

De même, la suppression d'un chemin inscrit sur le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée ne peut intervenir que sur décision expresse du conseil municipal, qui doit avoir proposé au conseil général un itinéraire de substitution approprié à la pratique de la promenade et de la randonnée.

Ces itinéraires inscrits au P.D.I.P.R. feront l'objet d'un entretien courant et d'un balisage par le Club Vosgien.

Par ailleurs, il est rappelé que les maires, en vertu de leur pouvoir de police, peuvent, le cas échéant, réglementer les conditions d'utilisation des sentiers et itinéraires de promenade et de randonnée inscrits au P.D.I.P.R.

Le Conseil Municipal,

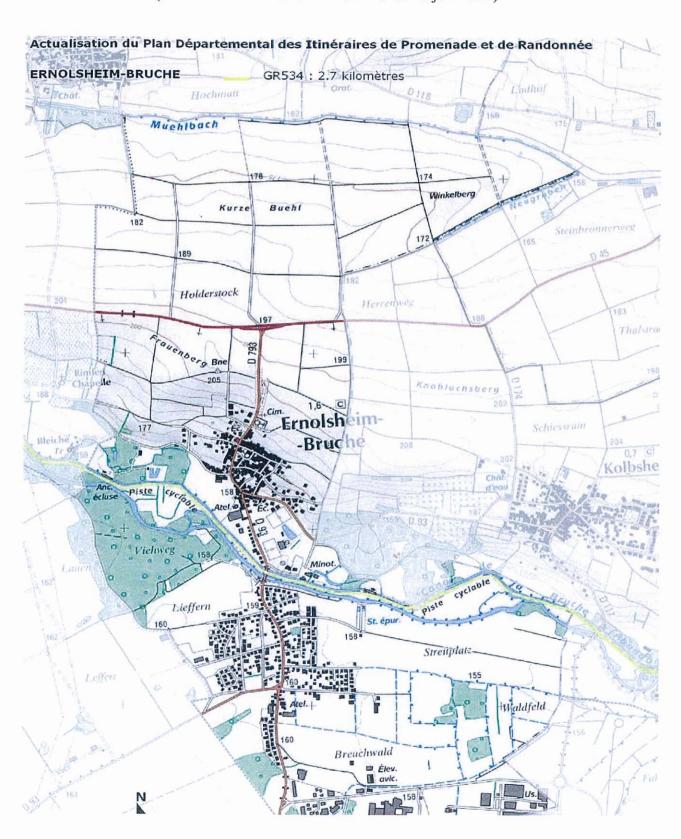
APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DE M. LE MAIRE ET AVOIR DEBATTU,

VU l'article L.361-1 du Code de l'environnement,

- ♦ DE DONNER un avis favorable à l'inscription au P.D.I.P.R. des sentiers et itinéraires de randonnée sis sur le ban de la commune et répertoriés sur le plan joint en annexe,
- ◆ DE DONNER son accord à ce que ces itinéraires empruntent les chemins ruraux de la commune également mentionnés sur le plan joint en annexe,
- ♦ DE S'ENGAGER conformément aux dispositions des articles L.361-1 du Code de l'environnement et L.121-17 du Code rural (nouveau), à conserver les caractéristique physiques, le caractère public et ouvert de ces chemins ruraux ainsi qu'à prévoir la création d'itinéraires de substitution en cas de modifications consécutives à toute opération foncière, sachant que ces itinéraires de substitution doivent présenter un intérêt au moins égal du point de vue de la promenade et de la randonnée,
- ♦ DE S'ENGAGER à informer le Département du Bas-Rhin de toute modification envisagée,
- ♦ DE S'ENGAGER à inscrire les chemins ruraux au Plan Local d'Urbanisme ou à tous documents d'urbanisme inhérents à la commune,
- ♦ D'AUTORISER le balisage et le panneautage de ces itinéraires empruntant les chemins ruraux et la promotion touristique de l'itinéraire,
- ♦ D'AUTORISER Monsieur le Maire, en tant que de besoin, à signer toutes conventions et tous documents inhérents à cette procédure d'inscription.

AVIS DE LA COMMUNE SUR L'INSCRIPTION AU P.D.I.P.R. (PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE) DES SENTIERS ET ITINERAIRES DE RANDONNEE SIS SUR LE BAN COMMUNAL

(annexe à la délibération n° 2012-49 du 28 juin 2012)



 $\underline{OBJET: RESEAU\ G.D.S.\ (GAZ\ DISTRIBUTION\ SERVICES): RAPPORT\ D'ACTIVITES}{2011}$

Le Conseil Municipal,

VU le rapport d'activités 2011 du Réseau G.D.S. (Gaz Distribution Services),

APRES AVOIR ENTENDU LES EXPLICATIONS DE M. LE MAIRE,

DONNE ACTE au Maire

• du rapport annuel 2011 susvisé.